

De : jc.cavu@free.fr [<mailto:jc.cavu@free.fr>]

Envoyé : lundi 28 octobre 2019 17:46

À : revisionplu@crecylachapelle.eu

Objet : Enquête publique PLU

Importance : Haute

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je reviens vers vous pour vous signaler :

- Que l'arrêté du maire concernant cette enquête n'est toujours pas en ligne
- Que les avis reçus par mail à votre intention ne sont toujours pas en ligne

J'ajoute qu'à l'ouverture de la page Urbanisme , on trouve le lien SCOT Enquête ...mais pas celui de l'enquête PLU !!!! Pourquoi ne pas l'afficher de la même façon d'autant qu'il n'y a pas d'affichage annonçant l' ENQUETE PUBLIQUE PLU DU ? AU ? à la page suivante ?

Enfin le PPRI faisant partie d'une annexe au PLU mis à l'enquête ...on devrait le retrouver sous la page ad hoc de l'enquête sous sa forme intégrale avec le règlement , le plan et l'arrêté préfectoral n° 06 DAIDD ENV n°221, en date du 10/11/2006 ,

Outre le PPRI (débordement cours d'eaux) ne devrait-il pas y avoir un zonage du ruissellement avec les mesures de sécurité et constructives (Exzeco et article. **L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui** impose aux communesde délimiter, enquête publique

1°

2°

3° *Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;*

4° *Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.*

Ce zonage « Ruissellement » ainsi delimité devrait aussi induire , comme pour le PPRI , des mesures réglementaires qui découlent de l'Article L562-1 du code de l'environnement ...à partir du Porter à connaissance ...portées au titre des chapitres de chaque zone concernée par le phénomène de ruissellement

Je vous remercie pour votre attention sur ces observations

JC CAVUSCENS